



14 octobre 2021

## Coronavirus (COVID-19)

### Vaccination : compensation de la baisse du forfait pour les cabinets médicaux et poursuite du déploiement des équipes mobiles

Le Conseil d'Etat a pris la décision de compenser la baisse du forfait octroyé aux cabinets médicaux pour chaque vaccination contre le COVID-19. Ce forfait, défini dans la convention tarifaire nationale, est passé de CHF 24,50 à CHF 16,50 par injection le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Afin d'encourager les médecins en cabinet à poursuivre la vaccination, l'Etat du Valais leur versera un complément de CHF 8,00 par injection. Auteurs de 36 % des vaccinations contre le COVID-19 en Valais, les cabinets médicaux jouent un rôle majeur dans la campagne de vaccination. Parallèlement, les équipes mobiles poursuivent la vaccination auprès de nouvelles communes, ainsi que dans les écoles professionnelles.

La rémunération de la vaccination est définie dans une convention tarifaire nationale conclue entre la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et les assureurs. Cette convention prévoyait initialement un forfait de CHF 14,50 par injection. Ce forfait a été transitoirement augmenté à CHF 24,50 pour les cabinets médicaux jusqu'à fin septembre 2021. Il s'agissait notamment de compenser le rendement inférieur dû au volume journalier moins important que dans un centre de vaccination. Les négociations n'ont pas permis de maintenir le forfait à ce niveau pour les cabinets médicaux durant le dernier trimestre 2021. Le montant par injection est ainsi réduit à CHF 16,50 depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Afin de compenser cette diminution, la CDS recommande aux cantons de verser la différence. Le Conseil d'Etat a décidé de suivre cette recommandation. Un complément de CHF 8,00 par injection sera ainsi accordé aux cabinets médicaux valaisans.

Cette mesure vise à encourager les cabinets médicaux à poursuivre la vaccination contre le COVID-19. Celle-ci offre actuellement la meilleure protection contre les conséquences graves du virus. Les médecins ont joué un rôle essentiel tout au long de la campagne de vaccination. Ils ont permis de donner la priorité aux personnes à risque, de fournir les conseils requis et d'offrir des lieux de vaccination sur l'ensemble du territoire. A l'heure actuelle, ils ont réalisé plus de 36 % des vaccinations dans le canton. Leur contribution reste essentielle pour la suite de la vaccination.

Le Canton du Valais poursuit également sa campagne de vaccination en proposant de nouvelles journées de vaccination dans les communes et les écoles professionnelles. Les équipes mobiles seront présentes à Fully (samedi 16 octobre), St. Niklaus (jeudi 21 octobre), Vissoie (jeudi 4 novembre) et Evionnaz (jeudi 11 novembre). Les inscriptions sont ouvertes à toute personne intéressée sur <https://vs.covid-vaccin.ch>. La vaccination sera également mise à disposition dans les écoles professionnelles pour les apprentis et les enseignants durant le mois de novembre. Plus d'informations seront communiquées en temps voulu.

#### Personnes de contact

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,  
027 606 50 95

**Victor Fournier**, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

